



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021 A 19H00
SALLE SOCIOCULTURELLE SAINT MALO DU BOIS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle socioculturelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 12 mai 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres présents : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle (arrivée en séance à partir du point II.3.), MASSE Catherine (arrivée en séance à partir du point II.3), ONILLON Adeline, RAMBAUD Christine, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : LEMOINE Marietta, MIDAVAINNE Anne

Désignation du secrétaire de séance : MORIN Stéphane

→ Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour le dossier ci-dessous :

- Déclaration en date du 9 juin 2021 – Bâti sur terrain - Section B n° 1841 et 1856 – Surface : 1 517 m² - 15 rue du Cormier appartenant à M. et Mme ARNOU.
- Déclaration en date du 18 juin 2021 – Bâti sur terrain – Section B n°2227 – Surface : 873m² - 7 rue des acacias appartenant à M. PEREZ et Mme ROCHETEAU ;
- Déclaration en date du 18 juin 2021 – Terrain – Section B n°1969 – Surface : 82m² - Le Chiron appartenant à M. RAMBAUD et Mme GARREAU

2. Marchés signés

Commune

Le détail des marchés signés par délégation du maire est présenté en séance :

Commune				
DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
21/05/2021	Terrain de foot	Mise à niveau arroseurs	GUY LIMOGES	1 909,20 €
27/05/2021	Rue des Vendéens	Aménagement de la rue (préparation terrain, pose de bâche, engazonnement...)	BOCAINSERT	9 840,00 €
10/06/2021	Calvaire rue de Tempyre	Travaux de maçonnerie	AUBINEAU Patrick	2 530,14 €
18/06/2021	Foyer des Jeunes	Réfection carrelage	LANDREAU SOURISSEAU	7 622,93 €
22/06/2021	Divers rues	Point à Temps Automatique	CHOLET TP	1 986,00 €
Lotissement DOUE GENESTON				
DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
29/05/2021	Lotissement	Installation éclairage public	SYDEV	52 004,00 €
28/06/2021	Lotissement	Extension réseau EP	VENDEE EAU	10 395,70 €

II **FINANCES**

1. Camping de Poupet – Tarification pour location de la totalité du camping

Les représentants de la commune et les responsables de la sté MAINDRON PRODUCTION se sont rencontrés le 21 mai dernier concernant la location de la totalité du camping par la société. Après négociation, il a été proposé un tarif aux conditions suivantes :

Tarif location du camping avec locatifs = 3 500 € par nuit
 Caution = 6 000 €
 Acompte de 30% à la réservation

Il est précisé que ce tarif pourra être appliqué pour toute autre demande de location de la totalité du camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour la location de la totalité du camping dans les conditions définies ci-dessus. Il est précisé que la commune aura un regard systématique sur toute demande de privatisation de l'intégralité du camping.

Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Exonération taxe foncière sur constructions nouvelles à usage d'habitation

La loi de finances pour 2020 a introduit une évolution de l'exonération applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

Le transfert de la part départementale de TFB à la commune rend ainsi caduque la délibération prise le 27 août 2010 pour supprimer l'exonération de 2 ans de la Taxe Foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation (article 1383 CGI) :

- constructions nouvelles à usage d'habitation ou de leurs dépendances ;
- des additions de constructions à usage d'habitation ou de dépendance ;
- des reconstructions destinés à un usage d'habitation ;
- des conversions de bâtiments ruraux en logement.

La suppression de l'exonération de la TFB de 2 ans reste applicable mais il appartient aux communes de prendre une nouvelle délibération, avant le 1er octobre 2021, pour une application au 1 janvier 2022. A défaut, l'exonération temporaire de 2 ans s'appliquera en totalité aux impositions de 2022 et 2023 pour une construction achevée en 2021.

Il est précisé que la suppression totale de l'exonération n'est plus possible. L'exonération peut être limitée à hauteur de 40%, 50%,60%,70%,80% ou 90%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de limiter au taux de 40% l'exonération de taxe foncière bâtie pour une durée de 2 ans.

Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Aménagement de l'accueil jeunesse – Subvention Région Fonds communal pour la vie associative

Arrivée en séance de Mmes MASSE Catherine et LOIZON-BIRON Isabelle

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil jeunesse la commune peut prétendre à une subvention régionale au titre du fonds communal pour la vie associative. Ce fonds vise à apporter une aide directe aux communes de moins de 3 000 habitants afin qu'elles puissent soutenir les besoins matériels des associations de leur territoire.

Il est proposé de déposer un dossier de subvention au titre de ce fonds avec un montant de dépenses HT de 21 116 € et des recettes pour 10 000 € (plafond maximum de la subvention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace jeunesse.

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Projet liaison douce St Malo/Poupet – Modification plan financement

Afin de mettre à jour notre dossier de subvention auprès de la Préfecture, il est proposé de modifier le plan de financement dans le cadre du projet de la liaison douce, comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Acquisition	9 975,00 €	Subvention Préfecture	57 600 €	19.03 %
Frais de bornage et d'actes	6 000,00 €	Subvention Conseil Départemental		
Préparation du terrain	41 007,23 €	Subvention Conseil Régional	121 055,78 €	40,00 %
Voirie	180 660,38 €	Concours financiers		
Clôture	29 310,00 €	Autres aides publiques obtenues		
Eaux Pluviales	22 036,14 €			
Divers et imprévus	13 650,69 €			
		Sous-total	178 655.78 €	59.03 %
		Emprunt		
		Autofinancement	123 983.66 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	123 983.66 €	40.97 %
Total dépenses HT	302 639,44 €	Total Recettes	302 639,44 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour du plan de financement de le cadre du projet de liaison piétonne St Malo / Poupet.

Il est précisé que ce plan de financement est Hors Taxe.

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

III AFFAIRES FONCIERES

1. Zone de la Perdriette - Vente terrain communal à l'entreprise ATPA

Suite à l'achat d'une parcelle de terrain par l'entreprise ATPA dans la zone d'activités La Perdriette, il est proposé de vendre à l'entreprise le terrain communal jouxtant cette parcelle, cadastré section A 1573 d'une surface de 112 m².

Conditions de la cession : 1 €/m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle A1573 d'une surface de 112 m² au tarif de 1 €/m².

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Opération Geneston - Rachat de terrains à l'EPF

L'EPF étant quasiment au bout des dernières signatures (ne reste plus que l'échange avec la SCI AEL), il est proposé de passer au conseil municipal le principe de rachat des terrains de la 1^{ère} phase et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Le détail des terrains concernés est présenté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la rétrocession par L'EPF de la première phase pour un montant de 101 037,39 € TTC.

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

IV MARCHES PUBLICS

1. Marché voirie programme 2021/2022 – Autorisation Monsieur le Maire à signer le marché

Monsieur Stéphane MORIN étant partie prenante dans ce dossier, ne prend pas part au présent vote.

Le présent marché concerne les travaux de voirie dans le cadre du programme voirie 2021 sur la commune.

Les travaux se composent de deux tranches de travaux :

Tranche 1 : Année 2021

Tranche 2 : Année 2022

La consultation pour les travaux a été lancée le 19 mai 2021.

La date limite de réception des offres était fixée au 9 juin 2021 à 12h.

Les offres ont été transmises à la SAET, assistant à maîtrise d'œuvre, pour analyse.

L'analyse des offres est présentée en séance et au vu des critères de sélection il est proposé de retenir l'entreprise CHOLET TP pour une offre de base d'un montant de 98 348.50 € HT et 118 018.20 € TTC avec le détail suivant :

	Montant HT	TVA à 20 %	Montant TTC
DQE – Tr.1 : Année 2021	36 029,00	7 205,80	43 234,80
DQE – Tr. 2 : Année 2022	62 319,50	12 463,90	74 783,40
MONTANT GLOBAL	98 348,50	19 669,70	118 018,20

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

V ENVIRONNEMENT

1. Opération régionale : plantation 1 arbre/1 naissance – Règlement d'intervention 2020/2023

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité depuis 2018 et jusqu'en 2023, la Région lance cette opération qui fait de chaque nouvel enfant ligérien le parrain d'un arbre. Ce règlement d'intervention s'adresse aux communes volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat Civil. La Région intervient à hauteur de 15 € par arbre planté. Le règlement précise qu'il peut s'agir d'une haie, d'un bosquet, d'un verger...

La commission développement durable en réunion du 22 juin dernier a donné un avis favorable pour participer à l'opération. Des suggestions de plantations sera proposées en séance.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion au dispositif régional 1 plantation / 1 naissance - Règlement d'intervention 2020/2023 et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : : 17 Pour : 17 Contre : Abstentions :

VI QUESTIONS DIVERSES

1. Maintenance des réseaux téléphoniques cuivre - Courrier du SYDEV

Recensement dans les communes de tous les problèmes sur le réseau téléphonique (câbles au sol, poteaux, boîtiers, etc...)

2. Election CM1/CM2

Les élèves de CM1/CM2 sont venus en mairie pour élire le film qu'ils allaient visionner en fin d'année. L'occasion pour eux de découvrir le déroulement d'un vrai scrutin.

3. CCAS

Goûter du jardin de la Forge : 19 juillet

4. Passeport du civisme

Le passeport du civisme a été signé début juin pour une application dès la rentrée de septembre. Différentes actions seront proposées à destination des CM1/CM2.

5. Accueil des nouveaux arrivants

Le 4 septembre 2021 à 11h00

6. Bâtiments communaux

Mise en place d'états des lieux (réalisés par les adjoints de permanence et membres de la commission bâtiments).

Saint Malo du Bois, le 7 juillet 2021

Le Maire,
Arnaud PRAILE

